

pour luy bien témoigner l'estime que je fais d'une recommandation que j'ay tant de raisons de considérer.

Je croyois, mon Très-Révérend Père, qu'il n'estoit pas nécessaire d'avoir recours à vostre P. pour arrêter dans nostre collège de cette ville le P. le Cerf de la Province de Champagne, qui estude à sa 4^e année de Théologie. Mais puisque je voys que le P. Provincial de cette Province là n'escoute nulle raison sur ce point, je la supplie très humblement de vouloir bien luy ordonner de laisser icy ce Père achever sa théologie de la fin de laquelle il est si proche. Il y est absolument nécessaire pour nous conserver l'amitié de M. le Grand Prevost de l'hostel du Roy, des enfants duquel il a soin dans le collège des pensionnaires, où ils ne doivent plus demeurer que cette année. Ce seigneur, qui est extrêmement considéré du Roy, demande cela avec tant d'instance qu'il est difficile de le luy refuser. En quoy j'assure Vostre P. que le P. le Cerf n'a nulle part puisqu'il souhaite autant retourner dans sa province qu'on désire le retenir ici, ce qui semble d'autant plus facile qu'il n'est nullement nécessaire dans sa Province jusqu'à ce qu'il ait achevé sa Théologie. Il y a mesme quelque sorte de bienséance de ne le pas envoyer prendre des thèses pour son dernier acte dans la province où il n'a point fait ses estudes. Je me confie tellement à la bonté de V. P. et à la justice de la demande que je luy fais, que j'ay pris la liberté de prier le P. V., Provincial de cette Province, de suspendre les ordres que le feu P. Provincial avoit receus d'envoyer incessamment ce Père dans sa Province, jusqu'à ce qu'on ayt une nouvelle response de V. P. que j'espère devoir estre favorable. Je luy souhaite de tout mon cœur une année pleine de toute sorte de bonheur et de satisfaction, et la supplie de croire que je serai celle-cy et toutes les autres de ma vie avec tout le respect et toute la soumission possible dans la participation de ses SS. SS.

Mon Très-Révérend Père,

De Vostre Paternité,

Le très-humble et très-obéissant serviteur et f. en N.-S.

FRANÇ. DE LA CHAIZE. S. J.